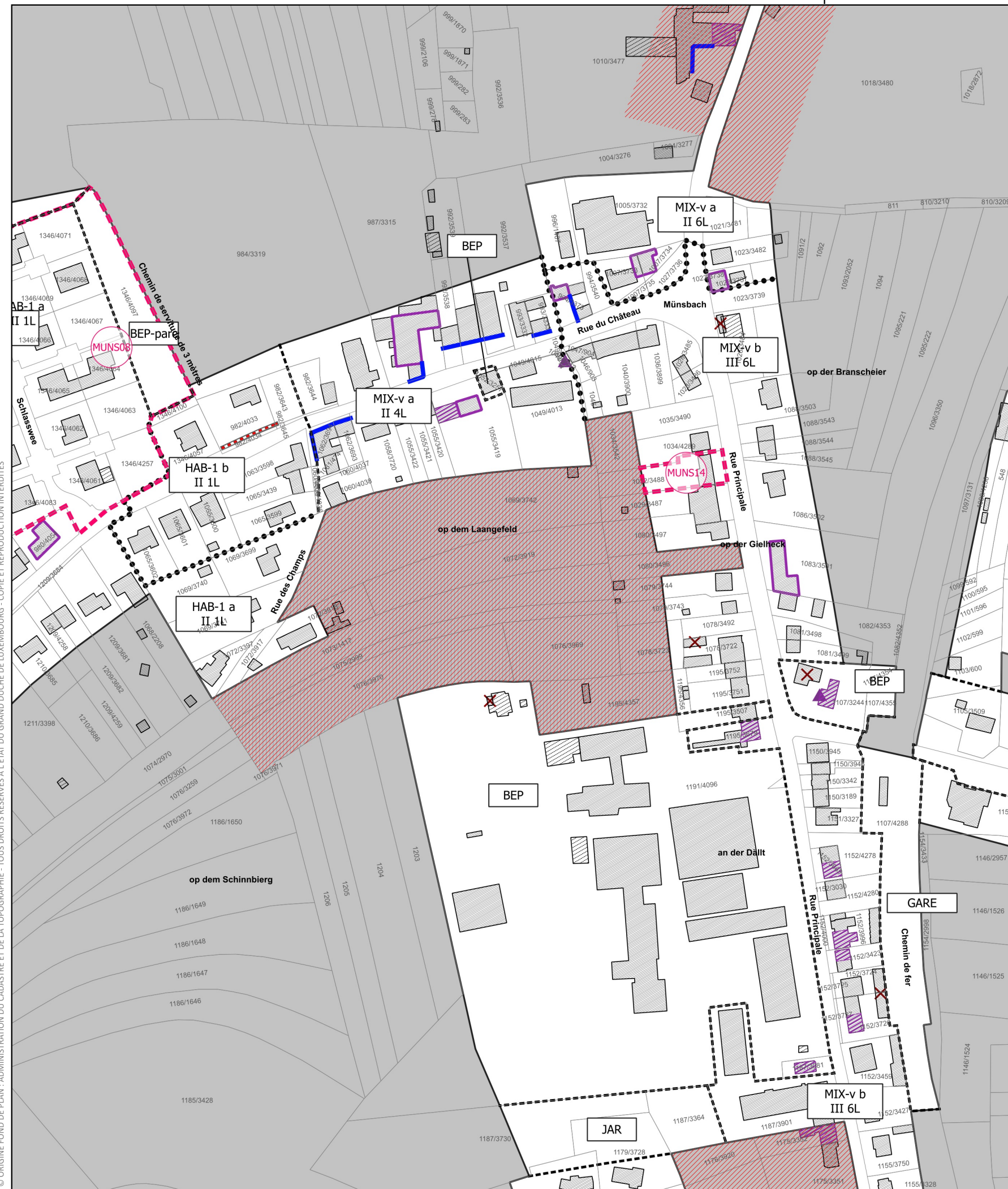




1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie d'urgence, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.

2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRITBID/IN ...) et suivant le réglementation actuellement en vigueur.

3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.